

MASTER PROFESSIONNEL PSYCHOPATHOLOGIE ET PSYCHOLOGIE CLINIQUE

Tableaux UE et contrôle des connaissances

SEMESTRES 3 ET 4 (CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal)												
UE 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX ET APPLIQUES (OBLIGATOIRES)	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
E1	Psychopathologie de l'adulte	20	15			35	4	CT	4		4	
E2	Psychopathologie du bébé, de l'enfant et de l'adolescent *	20	15			35	4	CT	4		4	
E3	Psychopathologie psychanalytique		20			20	1	CT	1		1	
E4	Interventions psychologiques		20			20	1	CT		1	1	
E5	Bilan cognitivo-intellectuel de l'enfant, de l'adolescent et de la personne âgée *		20			20	1	CC		1	1	
E6	Evaluation clinique et psychodiagnostic *		70			70	4	CT	4		4	
E7	Entretien clinique *		20			20	2	CC		2	2	
E8	Déontologie et Ethique *		10			10	1	CC		1	1	
E9	Questions actuelles en psychologie clinique *		10			10		Assiduité				
E10	Addictologie		20			20	1	CT		1	1	
E11	Anglais professionnel et conversationnel		20			20	1	CT		1	1	
TOTAL UE1		40	240			280	20				20	
UE 2 STAGE DE PRATIQUE CLINIQUE (OBLIGATOIRES)	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef	
E12	Stage clinique		180 demi-journées					10	CC		10	10
E13	Supervision de		30			30	10	CC et CT		10	10	

	stage, analyse de la pratique et mémoire de stage avec soutenance orale										
TOTAL UE2			30			30	20				20

UE 3 MEMOIRE THEORICO- CLINIQUE (OBLIGATOIRE)	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval (1)	coeff CT	coeff CC	total coef
E14	Mémoire de psychopathologie clinique avec soutenance orale							CT	20		20
TOTAL UE3							20				20

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

Sessions d'examen

Une session à la fin de chaque semestre, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.